

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2022 - 56

DOMAINE : Contrat de cession du droit d'exploitation

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Sous ma robe mon coeur » entre l'entreprise La familia et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par **l'entreprise La Familia** sise 23, rue Boyer - 75020 Paris- représentée par Kevin Douvillez, en qualité de gérant qui s'est assurée le concours des artistes nécessaires à la présentation du spectacle « Sous ma robe mon coeur »,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER un contrat de cession du droit d'exploitation avec **l'entreprise La Familia**, représentée par Kevin Douvillez, en qualité de gérant, qui s'engage à donner, suivant les conditions définies dans le contrat de cession, 1 représentation du spectacle

SOUS MA ROBE MON COEUR

Le samedi 12 novembre 2022 à 19h00

Salle la Lumineuse à Houdan 78

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à verser à **l'entreprise La Familia** pour la prestation susnommée la somme de 800,00 € + TVA 5,50 % soit 844,00 € TTC (huit cent quarante-quatre euros) + 2 défraiement dîner à 38.80 € + TVA 5.5% soit 40.30€ TTC (quarante euros et trente cts) soit un total de **884,30 € TTC (huit cent quatre-vingt-quatre euros) TTC.**

Article 3

La directrice de la Barbacane et M Le Receveur Municipal sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise ainsi qu'à Mme la Sous-préfète de Rambouillet.

*Acte rendu exécutoire par :
Transmission en Sous-préfecture le 25 octobre 2022
Publication sur le site le 25 octobre 2022*

Beynes, le 21 octobre 2022

Le Président
Yves REVEL

